

Budget 2006 : le grand tournant



Ce numéro de la lettre est entièrement consacré aux débats budgétaires de novembre (discussion d'orientation) et décembre 2005 (présentation et vote du projet de B.P. pour 2006).

Le BP 2006, adopté par la majorité départementale et refusé par le groupe de la Gauche Varoise, marque sans conteste, un tournant dans la vie et les finances du Département.

Les effets conjugués de la décentralisation façon Raffarin et de diverses mesures gouvernementales, plus inacceptables les unes que les autres (Réforme de la Taxe Professionnelle, «Bouclier fiscal », réforme de la D.G.E. des départements) ont réduit considérablement les marges de manœuvres financières du département. On s'éloigne de plus en plus des années fastes où il pouvait dépenser sans trop compter. Heureusement les « droits de mutation » (près de 200 M€ et près de 70% du produit de la fiscalité directe !) continuent à assurer au Var des recettes que beaucoup d'autres départements nous envient. Au point que l'on commence à parler dans la capitale d'une péréquation de cette ressource très inégalement répartie sur le territoire.

A l'évidence et contrairement au lien commun habituel, ressassé à satiété, toutes les décentralisations ne se ressemblent pas.

Dans un tel contexte, il n'était plus possible de continuer à laisser filer les dépenses sans s'interroger sur leur bien fondé. On se félicitera donc qu'enfin les appels à une gestion plus rigoureuse que notre groupe renouvelle année après année aient été, pour partie au moins, entendus.

Ainsi, pour la première fois depuis longtemps, les charges de personnel augmenteront-elles moins vite que l'ensemble des dépenses. On trouvera les chiffres un peu plus loin. Ils sont éloquentes et paradoxaux, les dépenses de personnel des services sociaux progressant généralement moins vite que la masse des charges de personnel en général.

C'est un début, mais beaucoup reste à faire, s'agissant notamment du tourisme ou des aides « exceptionnelles », devenues permanentes, aux communes en difficulté (Toulon, La Seyne, Draguignan...) pour ne prendre que deux exemples.

Beaucoup aussi à faire en matière d'investissements où le Conseil général devrait se focaliser sur ses compétences propres, plutôt que de d'assumer celles de l'Etat.

L'augmentation de la fiscalité directe restera cependant le « clou » de ce budget. Il faut s'attendre à plus de 11% d'augmentation de la fiscalité sur les ménages qui, une fois encore, feront les frais de l'équilibre budgétaire.

Cette augmentation aurait pu être moitié moindre. La majorité départementale en a décidé autrement.

Bonne lecture à tous et recevez des Elus du Groupe de la Gauche Varoise du Conseil Général, nos meilleurs vœux pour l'année 2006.

Pierre-Yves COLLOMBAT

*Président du Groupe
de la Gauche Varoise du Conseil Général
Sénateur du Var*

DÉBAT

ORIENTATION

BUDGÉTAIRE

« Le cadrage des budgets 2006 et 2007 sera réalisé dans un contexte difficile, en raison des incertitudes qui pèsent sur l'impact réel des transferts de compétences, avec deux risques identifiés :

- ↳ le périmètre des dépenses qui seront compensées par l'Etat ;
- ↳ la croissance éventuelle des dépenses liées à l'exercice de la compétence par les départements. »

Voilà ce que l'on peut lire dans la note de présentation adressée à chacun d'entre nous. Voilà qui correspond à la tonalité générale des indications qui viennent de nous être fournies en séance.

Ainsi donc, il y aurait un risque que l'Etat ne compense pas « à l'euro près », les transferts de compétences aux Départements et aux collectivités locales en général ?

Il y aurait un risque que les dépenses induites par ces transferts progressent plus vite que les recettes correspondantes ?

Franchement, Monsieur le Président, je crains que vous ne fautiez ainsi contre deux des trois vertus théologiques, ce qui fait beaucoup, la foi et l'espérance.

Le gouvernement, que la majorité départementale soutient, ne prêche-t-il pas sur tous les tons que « l'acte II de la décentralisation », n'est en rien responsable des difficultés financières que pourraient rencontrer les collectivités locales et des éventuelles conséquences que cela pourrait avoir sur leur fiscalité ?

Voici, par exemple, quelques extraits du « rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'évolution de la fiscalité locale » par le député UMP de la Drôme Hervé Mariton, il y a quelques mois :

« Il en va de même en ce qui concerne les départements. L'impact des transferts résultant de la loi du 13 août 2004 sur leur fiscalité est nul et dérisoire » (p. 61)

« La charge des SDIS est donc bien réelle pour les départements, mais, notamment avec les moyens nouveaux accordés par l'Etat aux départements depuis 2003, il n'y a aucune raison pour qu'elle pèse de manière significative sur l'évolution des taux de fiscalité locale. Il importe pour cela que les responsables -les présidents de conseils généraux- qui ont maintenant une responsabilité pleine et entière en la matière, optimisent la gestion de ces services. » (p 112)

« La décentralisation ne peut être un alibi pour qu'une collectivité dise être obligée d'augmenter les impôts : c'est elle qui décide de le faire. » (p 205)

Au cas où les élus locaux n'auraient pas compris ce que décentralisation signifie, le rapporteur précise : *« Il convient en effet de rappeler que la décentralisation repose sur la responsabilité. L'actualisation permanente d'une compensation au rythme de la dépense transférée est en totale contradiction avec la logique même de la décentralisation. C'est ce qui la distingue d'un système déconcentré .» (p 76)*

On connaissait les vers de mirliton ; il y aura désormais les rapports de mariton !

Maritonades ou pas, qu'est-ce qui nous attend, en effet, en 2006 :

- une compensation du RMI largement inférieure à celle de 2005. Cette année, le gouvernement a consenti un versement supplémentaire exceptionnel de 470 M€. L'année prochaine, le différentiel entre charges compensées et charges réelles est estimé à

1 milliard d'euros. Il est question d'un nouveau versement exceptionnel lors du prochain collectif budgétaire mais l'on ne sait pas de quel niveau et si même, la rallonge de 470 M€ sera pérennisée. La croissance du rendement de la TIPP (+0,5%) sera bien loin d'y suppléer. Quant à la taxe sur les contrats d'assurance, la possibilité pour les départements d'en moduler le taux ne semble plus à l'ordre du jour.

- ☛ Une réforme de la TP dont on ne sait ce qu'elle va donner. Essentiellement assise sur la valeur ajoutée, elle sera plafonnée à 3,5% de celle-ci.

Comme d'ordinaire, l'Etat s'est arrangé pour ne pas compenser l'intégralité des effets de la mesure. Dans un premier temps, la compensation devait être limitée à la base 2004 avec un taux ne dépassant pas 3,5%, puis 4,5% d'augmentation en 2005. Au Congrès des Maires, le Premier Ministre a annoncé que la référence serait, finalement 2005.

Attendons le prochain épisode pour connaître l'impact réel sur les finances des collectivités territoriales en général et des départements, en particulier.

Cette réforme s'analyse aussi comme un transfert de charges entre les types d'entreprises. Selon les départements, la proportion des bases plafonnées par rapport aux bases totales n'est pas le même. Il est de 44,3% dans le Var contre 28,5% dans les Hauts de Seine (département béni s'il en est) mais...70,6% pour les Alpes de Haute Provence. Comme on voit, l'équité fiscale et la péréquation sont en marche.

- ☛ Encore plus extraordinaire, le « **bouclier fiscal** ». Pour ceux qui ignorerait tout de cette invention extraordinaire, il s'agit de **limiter à 60% des revenus la charge de l'impôt dont doivent s'acquitter les plus gros contribuables**, afin d'éviter qu'ils ne quittent l'hexagone, ce qui serait une catastrophe nationale.

Selon le député UDF, Charles de Courson, « *plus de*

deux tiers du coût du bouclier fiscal profitera à 16 800 contribuables imposables à l'ISF, pour 280 M€ » permettant à certains d'entre eux « *d'être exonérés d'impôts locaux sur leur résidence principale* ».

Les taxes d'habitation et foncière, entrent, en effet, dans le calcul du plafond, les collectivités locales devront prendre en charge, au prorata de ces contributions dans le montant de l'impôt, le remboursement du dépassement. Cette charge est globalement estimée à une quarantaine de millions d'euros.

Ainsi donc, les contribuables insolemment heureux de ne pas voir leur contribution fiscale dépasser 60% de leurs revenus, en s'acquittant de leur impôt, non seulement subviendront aux charges de la gestion communale, départementale ou régionale, mais viendront en aide aux plus malheureuses victimes de l'ISF !

Le Var, accueillant un nombre non négligeable de ceux-ci, la «solidarité» devrait y jouer à plein. 900 000 €, tel est paraît-il le prix moyen auquel se négocie une maison à St Tropez, record national.

C'était ma rubrique : ***tous solidaires contre la fracture sociale.***

Pour ne pas alourdir le débat, je passerai sur d'autres inventions dont l'impact sur les finances locales, est difficile à apprécier : réforme de la DGE des départements (suppression de la première part qui ne sera compensée qu'à 32M€ près) et suppression de ce qui restait de la vignette.

Je passerai aussi sur le coût des contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi, sur les frais de trésorerie liés à la mise en œuvre du droit d'option pour les TOS.

C'est donc dans ce contexte, Monsieur le Président, que vous nous annoncez :

- ☛ une réduction du niveau d'investissement du département ;

- une limitation des charges de fonctionnement ;
- un alourdissement de la fiscalité départementale.

1ER POINT : Réduire le niveau d'investissement du département marquerait un tournant majeur dans la politique menée jusque là.

S'il y a une qualité que nous lui avons tous, toujours reconnue, c'est bien l'effort d'investissement poursuivi, années après années, notamment dans des secteurs essentiels, comme les collèges et le réseau routier.

Avec 310€/habitant, le ratio des dépenses d'équipement du Var est quasiment le double de la moyenne nationale.

Comme vous le faites régulièrement et justement observer, Monsieur le Président, il s'agit aussi d'une aide non négligeable à l'économie varoise.

Compte tenu de l'effort antérieur en matière de construction de collèges, il est possible (vous nous le direz) que les besoins en la matière soient désormais moins importants.

Ce n'est pas le cas s'agissant du réseau routier où il reste beaucoup à faire.

Ni s'agissant de la construction et de l'amélioration des maisons de retraites publiques, objectifs du plan gérontologique départemental, de la construction de structures d'accueil pour les handicapés dont nous manquons.

En matière d'assainissement et d'eau aussi, les besoins sont très importants.

Plus de 50% des STEP du Var n'ont pas un fonctionnement satisfaisant. Plus de la moitié ont 20 ans d'âge et 20%, 30 ans. Pour les renouveler, les collectivités devraient dépenser de l'ordre de 300M€ ces dix prochaines années. Rien qu'en maintenant ses aides au niveau actuel, le département devrait y

consacrer de l'ordre de 11 M€ par an, soit plus qu'en 2005 pour le total des programmes eau/assainissement : 9,1M€ avec l'effort sécheresse supplémentaire de 1 M€ !

J'ai évoqué l'assainissement, resterait l'eau. Nous ne savons évidemment pas ce que donnera le schéma départemental des ressources et de l'adduction d'eau. Il ne faut cependant pas être grand prophète pour prédire que des investissements très importants sont à la clef. A quoi servirait de dresser des schémas départementaux, si les réalisations qu'ils appellent ne pouvaient être financées ?

J'observe, plus généralement que la croissance démographique, partout dans le Var, met les communes dans l'obligation de réaliser des équipements nouveaux. Elles ont pu le faire, jusque là de manière satisfaisante grâce aux aides du Conseil Général. On ne peut que souhaiter leur maintien et en tous cas que ces aides tiennent compte des potentialités financières des communes.

Une réduction identique pour tous serait encore plus pénalisante pour les plus pauvres.

2ÈME POINT : Limiter les charges de fonctionnement. Sur le principe, pas d'objection ; reste la réalisation.

Là encore, il ne faudrait pas que cela signifie une remise en cause des politiques départementales les plus originales et les plus appréciées. Je pense en particulier à l'effort fait depuis une dizaine d'années, dans le domaine de la culture et de l'animation des petites communes à travers les crédits du même nom.

Autant, il serait souhaitable, dans ces deux secteurs de hiérarchiser les priorités, voire de repenser la machinerie bureaucratique pour les crédits d'animation, autant des réductions de crédits qui restent très modestes, auraient des effets calamiteux.

Comme je le répète régulièrement, il serait préférable et plus efficace, de contenir la progression des dépenses de personnel, de supprimer la rente de

«consolidation» aux communes dites en «difficulté», de réduire la voilure dans des secteurs, comme le tourisme où le moins qu'on puisse dire l'efficacité de nos interventions n'est pas avérée.

Apparemment, ce n'est pas la voie choisie.

Je précise que pour les dépenses de personnel, mon raisonnement s'entend hors transferts d'agents de l'Etat. Pour éclairer la discussion budgétaire, il serait bon que les conseillers généraux disposent, le moment venu, de ce type d'informations.

3ÈME POINT : L'alourdissement de la fiscalité.

Là encore notre groupe ne formule pas une opposition de principe. Depuis trois ans le gouvernement s'acharne à briser les déséquilibres financiers des collectivités locales. Il serait étrange que le Var soit le seul à échapper à ses effets sur la fiscalité départementale.

Reste cependant à limiter celui-ci le plus possible, ce qui implique un effort de réduction des dépenses qui

peuvent l'être. J'ai fait des propositions en ce sens en décembre 2004 et en mars 2005.

Reste que l'effort doit être réparti le plus équitablement possible entre catégories de contribuables.

Observons, une fois encore qu'il est envisagé de demander plus aux ménages qu'aux acteurs économiques, qui bénéficient par ailleurs du plafonnement de la TP et du dégrèvement de 20% sur le foncier non bâti.

Il y a là quelque chose de difficile à comprendre.

Le «bouclier fiscal», dont j'ai décrit le mécanisme plus haut, viendra encore renforcer le caractère inéquitable de ces dispositions.

A ce stade de la réflexion, le groupe de la Gauche varoise n'a, évidemment, pas arrêté de position.

Nous attendrons de connaître le projet de BP pour le faire et notamment de voir dans quelle mesure, il a été tenu compte des propositions qui viennent d'être formulées.

BUDGET PRIMITIF 2006

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce que la discussion d'orientation budgétaire laissait présager se confirme, les marges de manœuvre de notre collectivité se sont singulièrement réduites ces deux dernières années, je me demande même si elles ne le sont pas plus que ne le laisse apparaître ce projet de budget.

En effet, il table sur une quasi stabilité des allocations d'insertion RMI, RMA, Contrats d'avenir : 95,6 M€ de dépenses pour l'allocation RMI en 2006 et 97,5 M€ avec le RMA, contre 98 M€ en 2005. Avec les contrats d'avenir, la dépense devrait atteindre 104 M€.

Dans le même temps, la contre partie en recettes de TIPP passe de 101 M€ à 103,5 M€, soit une augmentation de 1,8% inférieure à la dépense.

Les estimations nationales paraissent plus pessimistes puisqu'elles tablent sur une augmentation globale

de l'allocation RMI-RMA de l'ordre de 500 M€ en plus de la rallonge de 470 M€ accordée par l'Etat en 2005 et reconduite en 2006. L'augmentation des allocataires du RMI en 2005 est en effet de 6%.

De même, ce BP table sur une stabilisation à 64 M€ des dépenses d'APA, et en même temps sur une hausse de 2 M€ de la contribution de l'Etat, à travers le Fonds de financement de l'APA. Stabilisation des dépenses, augmentation des recettes de l'autre, d'ordinaire on observe plutôt le contraire.

Je constate aussi que les dépenses de fonctionne-

ment du transport scolaire, à hauteur de 36,7 M€, ne sont censées ne devoir progresser que de 3,8%, ce qui n'est pas beaucoup.

Côté recettes, par contre, il est prévu que les droits de mutation, en progrès de 19,1%, rapportent 31 M€ de plus. Les impôts directs, malgré la forte progression des taux rapportent eux 37,7 M€ de plus.

192,65 M€, soit plus que l'ensemble des dotations de l'Etat (167,4M€, avec une progression riquiqui de 0,6%), 69% du produit de la fiscalité directe, voilà ce que devraient rapporter les droits de mutation en 2006 ! Cela correspond, certes au bon des droits de mutation observé cette année, au-delà des prévisions mais, en la matière, rien n'est certain. Espérons donc que l'hypothèse sera bonne.

Cela montre, en tous cas, que toutes les lois de décentralisation ne se ressemblent pas.

Le transfert des droits de mutation aux départements lors des lois de décentralisation de 82/85 a été, pour le Var en tous cas, une vraie bénédiction, la manne qui, avec la cassette laissée par la gestion Soldani, a permis 20 ans de finances départementales florissantes.

Constatons simplement que ces années sont derrière nous et qu'il ne faut pas attendre de la TIPP ce que les droits de mutation nous ont et continuent à nous apporter.

Ces facilités expliquent probablement pour une grande part, que les efforts de rigueur de gestion que notre groupe a régulièrement demandé à l'occasion des débats budgétaires n'aient pas été suivis d'effet jusqu'à ce jour.

Ces efforts de rigueur auraient rendu inutiles les précédentes augmentations de la fiscalité directe, adoucissant d'autant et rendant plus compréhensible l'impact de celles prévues au présent budget.

Il m'est d'autant plus agréable de constater pour la première fois, effet de la contrainte ou inflexion de la doctrine, un effort de rigueur, insuffisant certes, mais visible dans ces propositions de budget.

L'effort le plus clair est en matière de personnel.

Régulièrement, j'ai alerté notre assemblée sur le taux de croissance des frais de personnel supérieur à celui des dépenses en général, voire des dépenses de personnel des services sociaux.

Ce projet de budget va dans ce sens.

Les dépenses de personnel progressent de 5,6% contre 6,3% pour les dépenses globales.

Au sein des dépenses de personnel, celles relatives aux services sociaux progressent de 8%. Celles relatives aux services généraux augmentent de 1,6% seulement.

Je rappelle que le BP 2005 prévoyait une augmentation de 13,2% des charges de personnel ; qu'au compte administratif 2004, la progression était de 27,1%, après 13,4% en 2003, 14,2% en 2002 et 12,6% en 2001.

Il était temps de réagir.

Constatons cependant que l'effort de rigueur aurait pu être plus poussé, s'agissant du plus visible, la modération globale des dépenses, s'agissant surtout des politiques qu'elles permettent. En la matière, jamais l'obligation de définir des priorités n'a été aussi impérative.

Quand on peut donner satisfaction à tout le monde, on peut se dispenser de cet exercice politique à risque.

Quand viennent les vaches maigres, il en va différemment.

Encore une fois, les aides exceptionnelles au fonctionnement de certaines communes dites en difficulté n'ont jamais eu aucune justification, leur potentiel financier les plaçant largement au dessus de la masse des communes varoises.

Pour les trois principales, il oscille entre 669 €/h pour la plus pauvre et 740 €/h pour la moins riche. Le potentiel financier moyen des communes de 1000 à 3500 h est de 591€/h ; 540€/h si on ne tient pas compte des 5 communes dont le potentiel financier est supérieur à 130% du potentiel financier moyen de la strate.

Tel qu'il nous est présenté, il est impossible de savoir si le dispositif dit de «consolidation» est maintenu dans ce projet de BP. Je vous pose donc la question, Monsieur le Président.

De même, on s'interroge sur les raisons du **gel des crédits de la culture et du logement** (domaines tenus généralement pour prioritaires). Pourquoi un taux de progression de 2,6% des dépenses de fonctionnement des collèges, mais de 4,5% de celles relatives au sport et de 7,4% de celles des services généraux ?

Les dépenses à caractère social augmentant de 4,1% d'une année sur l'autre, il est excessif de les rendre responsables de nos difficultés comme le laisse entendre le rapport de présentation budgétaire.

J'ai bien remarqué aussi que les crédits du tourisme avaient été légèrement rognés.

On devrait pouvoir aller plus loin qu'une réduction de 8% des subventions, sauf évidemment si la démonstration est faite qu'elles sont autre chose que des aides de confort à un secteur qui fonctionnerait aussi bien sans elles.

Le rapport que nous a présenté Jean-Pierre SERRA montre clairement qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Tout le problème est là. Il sera de plus en plus là au fur et à mesure que nos marges de manœuvre se réduiront.

J'en viens maintenant à la **section d'investissement**.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 307 M€ contre 335 M€ l'année dernière, soit un peu moins de 9%. Cette baisse marque incontestablement un tournant et n'est pas négligeable.

Vu les efforts antérieurs du département et nos contraintes, on peut comprendre ce ralentissement ; s'agissant notamment des collèges auxquels on consacra en 2006, 10 M€ de moins qu'en 2005, domaine où l'effort fut particulièrement marqué.

S'agissant de la voirie cependant, on s'interroge.

Certes, en 2006, globalement, les crédits augmentent légèrement. Mais ceux destinés au réseau départemental baissent de près de 8 M€ quand les participations aux réseaux non départementaux augmentent de 8,5 M€.

On aurait pu penser qu'en période de restriction, le département se focaliserait sur ses compétences essentielles, son réseau ; apparemment, ce n'est pas le cas.

De même, n'avons-nous pas mieux à faire que de financer un hôpital quand c'est une compétence de l'Etat. ; les mauvaises pensées lui viennent suffisamment vite sans mettre la main dans cet engrenage, quelle que soit la noblesse de l'objectif ?

L'Etat n'a plus d'argent, me direz vous ? Que n'a-t-il organisé son insolvabilité !

Rien que l'abattement de 20% sur le foncier non bâti lui coûtera, cette année 140 M€ dont à peine un tiers ira dans la poche d'agriculteurs qui d'ailleurs ne demandaient rien.

En 2007, les effets associés de la réforme de la TP et du bouclier fiscal, représentent un manque à gagner de l'ordre de 1,8 milliards d'€ et on ne sait rien de l'impact des autres mesures contenues dans la loi de finances pour 2006.

Gageons que cela représente un certain nombre d'hôpitaux.

On ne peut que s'étonner aussi, le mot est faible, de la modestie des programmes eau et assainissement.

Le rapport introductif à la délibération A40 dresse un état complet et clair de la situation, tant en matière d'assainissement que d'eau. A-t-on déjà oublié que depuis deux ans la pénurie s'installe l'été dans le Var ?

On aurait pu s'attendre à ce que ce budget en tienne compte, or il marque une considérable régression par rapport au passé.

Les crédits de 2004 et 2005 représentaient 11,75 M€ et 9,1M€ ; le présent budget ne prévoit que 4,4 M€. Selon les services du Conseil Général lui-même, le besoin annuel est de l'ordre de 11 M€.

A quoi sert de dresser des diagnostics, si c'est pour n'en tirer aucune conséquence ?

Quant aux crédits de paiement destinés à financer la maîtrise des déchets ménagers, avec sa modeste AP de 520 000 €, je n'ai pas réussi à les retrouver. Là encore, quand on mesure l'étendue des problèmes devant nous, on a un peu de mal à comprendre.

Deux autres sujets d'interrogation :

- ↳ La modestie des crédits de la TDENS consacrés aux acquisitions : 200 000 € soit 7,5% du produit de la taxe. Visiblement, celle-ci est devenue, sans l'être juridiquement, une recette de fonctionnement.
- ↳ La modestie des crédits pour l'entretien des zones débroussaillées : 300 000 €. Tout comme l'Etat, le département veut ignorer l'importance essentielle de l'entretien régulier de la forêt dans la lutte contre les incendies.

J'en viens maintenant au clou de ce projet de BP : **l'augmentation à un niveau jamais vu, de la fiscalité directe.**

+ 9,5% pour l'impôt sur les ménages, auxquels vont s'ajouter 1,8% de valorisation des bases, soit 11,3 %, après les 7,6% de l'année passée (5,9% de hausse du taux plus 1,7% de hausse nominale des bases).

+ 8% pour le taux de TP.

Une fois encore, la charge porte plus sur les ménages que sur les entreprises alors même que la fiscalité de celles-ci ne cesse de baisser. Après la suppression de la part salaire, le plafonnement de la contribution à 3,5% de la valeur ajoutée fera que dans le Var, la moitié des contribuables ne sera pas affectée par la hausse.

Les ménages oui, sauf les plus riches, placés sous la protection du « bouclier fiscal ».

C'est plus cela qui est choquant que l'augmentation

de la fiscalité directe à laquelle, très honnêtement, je ne pense pas possible d'échapper cette année, à la différence de 2005.

Ceci dit, **cette augmentation pouvait être moins forte.**

Grâce à une plus grande maîtrise des dépenses comme je me suis attaché à le montrer plus haut, grâce à une architecture différente de la section de fonctionnement aussi.

L'année dernière, le virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement était de 2 M€ (38,5 M€ d'amortissement). Cette année, il est prévu pour 21,4 M€, on ne sait pourquoi (amortissement : 71M€).

Si le montant de l'amortissement n'est pas libre, celui du virement l'est.

En limitant le virement à 2 M€, comme en 2005, on soulage la section de fonctionnement de 19,4€, soit plus de 50% du rapport de l'augmentation de l'impôt direct.

Il est donc parfaitement possible de contenir l'augmentation de la fiscalité locale au dessous de la barre des 5%.

Visiblement, ce n'est pas le choix de la majorité départementale.

Ce projet de BP est présenté comme un «budget de transition», mais de transition vers quoi ?

Pour l'ensemble de raisons que je viens d'exposer, le groupe de la Gauche varoise votera donc contre ce projet de budget.

***Interventions de Pierre-Yves COLLOMBAT
En séances plénières du Conseil Général***

***Les collaborateurs du Groupe des Elus de la Gauche Varoise
sont à votre disposition pour toute information
concernant un dossier ou tout autre sujet :***

↳ **à Toulon :** **Sylvie FOULON** : ☎ 04.94.92.50.30 - **Fax** : 04.94.92.50.32

↳ **à Draguignan :** **Marie-Jo PIGET** : ☎ 04.94.50.46.85. - **Fax** : 04.94.50.46.84

